



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 55422

#### Texte de la question

M. Frédéric Cu villier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des sciences économiques et sociales (SES) dans l'enseignement au lycée, place qui est remise en cause par la réforme du lycée. Il est prévu l'éclatement de l'enseignement SES en modules semestriels d'économie et de sociologie de l'entreprise, de gestion et de droit. Or le fait de réformer les programmes et de se concentrer sur l'entreprise, au détriment de l'approche sociologique plus générale de la société, tend à éloigner l'enseignement scolaire de sa mission principale : former des citoyens. L'entreprise constitue déjà une partie de programme non négligeable, dans la mesure où celle-ci a une place centrale dans l'économie et la société en général ; son fonctionnement est suffisamment développé pour que les élèves en comprennent le fonctionnement général et puissent s'y adapter s'ils y voient leur avenir professionnel, mais les SES n'ont pas pour vocation première de préparer les élèves au monde de l'entreprise. En effet, réduire cette discipline à l'étude de l'entreprise et négliger les autres composantes de l'économie et de la société reviendraient à s'éloigner de la tradition républicaine qui fait de l'école le lieu de formation des citoyens, dans un souci d'égalité des chances déjà difficile à réaliser. Aujourd'hui, l'école républicaine, déjà en crise de par les attentes croissantes qu'on en a et la baisse des moyens accordés pour y répondre, n'a pas besoin d'une nouvelle fragilisation. Il aimerait donc savoir comment le Gouvernement perçoit la discipline des SES et leur rôle dans la formation intellectuelle des élèves, compte tenu de ce qui vient d'être développé dans cette question. Il lui demande son point de vue à l'heure actuelle, ainsi que les raisons pour lesquelles il a envisagé une telle mesure.

#### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale est particulièrement conscient de la nécessité de donner aujourd'hui à tous les lycéens une culture économique de base, leur permettant de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. L'enseignement des sciences économiques et sociales (SES), déjà largement dispensé dans la filière ES que les élèves de lycée peuvent choisir à partir de la classe de première, sera initié en seconde, pour tous les lycéens dès la rentrée 2010, selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010. Ainsi, tous les lycéens auront enfin la culture économique de base qui faisait défaut à plus d'un élève sur deux puisque, jusqu'à présent, l'enseignement des SES en seconde était facultatif. La réforme du lycée propose en classe de seconde des enseignements d'exploration afin de permettre aux lycéens de découvrir de nouvelles disciplines pour mieux s'orienter ensuite. Chaque élève devra choisir deux enseignements d'exploration parmi ceux offerts dans son lycée, l'un des deux enseignements étant obligatoirement dans le domaine économique sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion. Ces deux enseignements économiques pourront aussi être cumulés par les élèves intéressés. Des projets de programme ont été élaborés : ils répondent au souci de permettre aux élèves une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie. S'agissant plus spécifiquement du projet de programme de sciences économiques et sociales, son préambule précise que : « L'enseignement de sciences économiques et sociales vise à donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries économique et sociale ou sciences et technologies de la gestion (STG) les éléments de base d'une culture

économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit. » Ces projets de programmes ont fait l'objet d'une consultation auprès des enseignants. Celle-ci s'est déroulée jusqu'au 12 mars 2010. À l'issue de cette consultation, les textes définitifs ont été présentés devant les instances consultatives du ministère de l'éducation nationale et seront publiés dans les semaines à venir. La préparation à la citoyenneté que vous appelez de vos vœux est aussi largement prise en compte dans les programmes d'éducation civique au collège et d'enseignement juridique et social au lycée sous forme de cours mais aussi d'apprentissage au débat. De surcroît, le socle commun de connaissances et de compétences, notamment dans sa compétence 6, inscrit au collège « la mise en place d'un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportement dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence ». Dans sa compétence 7, le socle prône aussi l'autonomie et l'initiative comme conditions de la réussite scolaire et de l'adaptation aux évolutions de la vie personnelle et sociale, l'autonomie de la personne humaine étant « le complément indispensable des droits de l'homme » et l'esprit d'initiative permettant « la mise en oeuvre de projets individuels ou collectifs dans les domaines socio-économiques, artistiques, sportifs ou patrimoniaux ». Loin de fragiliser l'école ou l'individu, il s'agit là, au contraire, de donner par cette formation de pure tradition républicaine, les moyens à nos jeunes de trouver leur place dans un monde en pleine évolution en appréhendant la scolarité comme un outil capable de développer la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Cuvillier](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55422

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7156

**Réponse publiée le :** 4 mai 2010, page 5025